

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 27 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 21 juillet conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents:

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMLADI D'ESDRA, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

MANDILIGAT	2	
M. VANNUCCI	à	M. ARESU
Mme OTTAVY-SARROLA	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. HABANI
Mme CORTICCHIATO	à	Mme GUERRINI
M. FILONI	à	Mme SANNA
M. FERRARA	à	M. PAOLINI
Mme FELICIAGGI	à	M. SBRAGGIA
Mme VILLANOVA	à	Mme ZUCCARELLI
Mme MASSEI	à	Mme FALCHI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. le Maire

Etaient absents:

M. CAU, Mme JEANNE, M. RENUCCI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum:	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juillet 2015	Délibération N°2015/295

Journées Européennes du Patrimoine, 19 et 20 septembre 2015 et actions de sensibilisation.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les « Journées Européennes du Patrimoine » sont une manifestation nationale créée en 1984 par le Ministère de la Culture et de la Communication. Cet événement, qui se déroule chaque année durant le troisième week-end de septembre, est l'occasion de découvrir les richesses du patrimoine et permet de faire connaître l'action des pouvoirs publics et des acteurs agissant quotidiennement pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine. Avec plus de 12 millions de visiteurs chaque année, l'événement connaît toujours un grand succès.

Depuis 1995, un thème national est défini pour fédérer les initiatives locales et mettre en lumière un aspect particulier du patrimoine. Ces thématiques favorisent des ouvertures inédites et des animations particulières.

Pour l'année 2015, le rendez-vous est donné au public les 19 et 20 septembre. La 32^{ème} édition des Journées européennes du patrimoine aura pour thème :

Le patrimoine du XXIe siècle, une histoire d'avenir

La ministre de la Culture et de la Communication a choisi de placer cette nouvelle édition sous le thème : Le patrimoine du XXIème siècle, une histoire d'avenir.

La notion de patrimoine ne cesse de s'enrichir, dans une continuité historique qui fait des créations les plus récentes le patrimoine des générations à venir. Le thème retenu pour 2015 a pour ambition de présenter au public ce processus continu de fabrication du patrimoine, trait d'union entre passé et avenir.

Le XXIe siècle s'ouvre devant nous. Les Journées européennes du patrimoine seront ainsi l'occasion de porter un regard attentif sur quinze années de création qui s'expriment par l'architecture des constructions, la conception des jardins et des espaces publics, par le design et les arts plastiques, et qui témoigneront, pour le siècle qui vient, de la vitalité de l'époque que nous vivons aujourd'hui.

Ce thème a pour premier intérêt de présenter au public le processus de « patrimonialisation » considéré sous l'angle d'un continuum historique dans lequel les créations les plus récentes constitueront le patrimoine des générations à venir.

En complément des ouvertures habituellement proposées au public, plusieurs angles sont susceptibles d'être développés autour du thème 2015 :

La reconnaissance d'un patrimoine à venir

- En portant un éclairage sur l'architecture contemporaine et son intégration dans un environnement, protégé ou non au titre des monuments historiques, le thème offre l'occasion d'une sensibilisation à la qualité architecturale et urbaine dont le ministère de la Culture et de la Communication est le garant.
- Le XXIe siècle commence à peine. Porter l'accent sur son patrimoine c'est être attentif à quinze années de création qui s'exprime par l'architecture des constructions, la conception des jardins et des espaces publics, par le design et les arts plastiques et qui témoignera demain de la vitalité de l'époque que nous partageons et traversons aujourd'hui.
- Observer pour mieux comprendre ce patrimoine en cours de constitution, c'est le mettre à la portée de tous et en faciliter l'appropriation par le plus grand nombre et notamment les jeunes, qui en sont aujourd'hui les concepteurs, les constructeurs ou les usagers.
- C'est aussi poser les termes de ce qui fera demain patrimoine, quels objets, pour quelle reconnaissance, selon quels modes de protection et de valorisation ?

L'évolution des techniques, des matériaux, des modes de représentation

- Au cours du siècle dernier, le regard porté sur le patrimoine a changé, extension du champ patrimonial incluant désormais le patrimoine le plus « contemporain » et le patrimoine immatériel, évolution des techniques de restauration, évolution des matériaux et de leur connaissance, qualité des investigations scientifiques, évolution des modes de représentation. En évoquant cette page qui s'ouvre sur le XXIe siècle, le thème permettra ainsi de poser les bases des innovations techniques et culturelles pour donner à voir et à comprendre le futur du patrimoine.

- Du relevé aquarellé à la photographie, de la maquette aux visites 3D, des nouveaux supports de médiation sont apparus et ont enrichi notre approche des monuments historiques. Ces outils témoignent de l'évolution des techniques comme des modes de représentation du patrimoine, et du regard toujours renouvelé porté sur les édifices et objets protégés. L'imagerie numérique ouvre désormais des perspectives sur notre manière de connaître les objets patrimoniaux et de les représenter (notamment à travers la recréation et la superposition d'images de bâtiments disparus ou modifiés).

Programme des Journées Européennes du Patrimoine 2015 et actions de sensibilisation

Ville d'Ajaccio

La Ville d'Ajaccio propose aux visiteurs et aux curieux de découvrir son patrimoine à travers de nombreuses manifestations pour tous publics : visites guidées, concert, expositions, ateliers Gratuites, certaines visites nécessitent néanmoins une inscription au préalable.

1/ SITES ET MONUMENTS OUVERTS AU PUBLIC

BIBLIOTHEQUE FESCH (SALLE PATRIMONIALE)

Située au rez-de-chaussée de l'aile gauche du Palais Fesch, la bibliothèque municipale d'Ajaccio ouverte dans les locaux actuels en 1868, dispose d'une belle et imposante salle de lecture de 30 mètres de long et compte plus de 40 000 ouvrages du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle. La bibliothèque a été classée parmi les Monuments Historiques en 1986.

La bibliothèque municipale Fesch sera ouverte au public durant ce week-end, de 10h30 à 18h.

PALAIS FESCH - MUSÉE DES BEAUX-ARTS

L'édifice a été construit à la demande du Cardinal Fesch (1763-1839), oncle maternel de Napoléon I^{er} afin d'abriter un Institut des Arts et des Sciences. Ce grand amateur d'art légua à sa ville natale plus de mille tableaux.

50-52 rue du Cardinal Fesch

Un concert de l'association Ricerca-Carmin Belgodère sera proposé au public dans la grande galerie du musée.

Ce groupe corse fait le lien entre une musique ancienne et une musique résolument du XXI^{ème} siècle grâce à ses créations contemporaines.

Par ailleurs, le musée sera ouvert gratuitement le samedi 19 et le dimanche 20 septembre, de 10h30 à 18h.

LA CHAPELLE IMPERIALE sera également ouverte au public durant ce week-end.

LE SALON NAPOLEONIEN DE L'HÔTEL DE VILLE sera ouvert au public le dimanche.

LE LAZARET OLLANDINI

Datant du 2^{ème} quart du XIX^{ème} siècle et inscrit aux Monuments Historiques depuis 1977, le Lazaret est un lieu historique et unique de la cité impériale. Ce site chargé d'histoire compte aujourd'hui parmi les principaux lieux culturels de la ville proposant une programmation annuelle remarquable.

Le lazaret sera ouvert au public le samedi et le dimanche, de 16h à 20h. On pourra y admirer les 32 sculptures de l'artiste Marc Petit.

PALAIS LANTIVY / PREFECTURE

Une ordonnance royale du 25 septembre 1822 autorise la construction d'un nouvel hôtel de Préfecture dont la première pierre fut posée le 2 juillet 1826 par le préfet Jean Benoît Lantivy. L'édifice, construit entre 1826 et 1830, est dû à l'architecte Alphonse de Gisors, également l'auteur du bâtiment abritant la Mairie d'Ajaccio.

Samedi 19 septembre (horaires à définir) Entrée Gratuite.

Enfin, différents lieux de culte de la ville d'Ajaccio seront également ouverts au public.

2/ ACTIONS PROPOSEES SUR LE TERRITOIRE

RESTITUTION DU WORKSHOP, COUR DU PALAIS-FESCH

Dans le cadre des Journées du Patrimoine, la ville d'Ajaccio souhaite organiser du jeudi 03 au dimanche 06 septembre, un workshop sur les mutations architecturales, paysagères et urbaines.

L'intérêt de ce travail est de présenter au public la patrimonialisation des édifices comme un processus historique continu dans lequel les créations les plus récentes sont appelées à devenir le patrimoine des générations futures.

En portant un éclairage sur l'architecture contemporaine et son intégration dans un environnement protégé ou non au titre des monuments historiques, c'est l'occasion de sensibiliser à la qualité architecturale et urbaine et de poser les termes de ce qui fera le patrimoine de demain.

En pleine mutation urbaine, le but de ces ateliers est d'imaginer un Ajaccio contemporain, écologique, humain et culturel.

Il permet de confronter et de faire travailler ensemble des étudiants en architecture et des professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, pendant 3 jours, sur le devenir du territoire ajaccien de manière interdisciplinaire.

L'objectif est de permettre à des équipes de réfléchir et de produire au droit d'architecture patrimoniale, au sein d'espaces urbains ou paysagers, un projet illustrant la mutation « fantasmée » mais concrète du patrimoine de demain.

Ce projet a été élaboré en collaboration et avec le support financier et technique du CAUE de Corse-du-Sud.

Ce travail sera exposé dans la cour du Palais Fesch lors du week-end des journées du patrimoine.

VISITES GUIDÉES PROPOSÉES PAR L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Durant les journées du patrimoine, l'office de tourisme d'Ajaccio propose des visites guidées du quartier ancien. Cette balade pédestre permettra au visiteur d'apprécier les remparts de la citadelle, la cathédrale et les principaux points d'intérêt de la vieille ville. Ce parcours, jalonné de sites et de monuments, témoigne qu'Ajaccio est la ville où Napoléon Bonaparte est né un 15 août 1769.

Trois visites sont prévues le samedi (à 10h et à 14h) et le dimanche (à 10h).

VISITE DE LA VILLE EN PRENANT APPUI SUR L'APPLICATION IPAD PAR LE LABORATOIRE RÉGIONAL D'ARCHÉOLOGIE (LRA) Visite de la ville génoise et de la ville neuve en prenant appui sur l'application pour tablette iPad portant sur le patrimoine bâti. Découverte des parcours numériques et explications.

Projection des applications (lieu à définir) : celle sur le patrimoine bâti (LRA) et celles sur le musée Fesch et le parcours napoléonien.

CREATION D'ŒUVRES EPHEMERES

Projet 1 : Les méduses

Création d'une œuvre composée de "méduses flottantes" réalisées à partir de ballons colorés gonflés à l'hélium, d'un diamètre compris entre 100 cm et 120 cm. Elles seront arrimées dans des lieux emblématiques de la ville, visibles par tous. Délicates et vaporeuses, elles flotteront à une dizaine de mètres d'altitude, adoptant naturellement un mouvement proche de celui des vraies méduses dans l'eau.

Projet 2: anamorphose "L'Abeille"

Création d'une anamorphose représentant une abeille dans l'escalier principal de la mairie (caractère éphémère).

ATELIER ARCHITECTURE JEUNE PUBLIC « REINVENTER LA VILLE »

Réinventer de nouvelles vies pour nos constructions!

Avec carnet, crayons et imagination pour seuls outils, les enfants s'emploient à transformer les usages et métamorphoser une sélection de bâtiments emblématiques du patrimoine de la ville.

Atelier de sensibilisation / RESTAURATION DU PATRIMOINE.

A travers la technique de restauration traditionnelle, il s'agira de réaliser un atelier pour adulte en partenariat avec la FALEPA dans le but d'initier les participants à ce savoir-faire.

PRESENTATION DE LA MAISON DE QUARTIER DES CANNES A ENERGIE POSITIVE en collaboration avec la direction de l'habitat et du renouvellement urbain

La création d'une Maison de quartier dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine ZUS Cannes-Salines vise à renforcer dans ce quartier prioritaire de la politique de la ville le lien social, à combattre les exclusions et à favoriser la citoyenneté et la solidarité.

Ce bâtiment constitue également un bâtiment de référence en termes de sobriété énergétique : en conditions normales d'exploitation, il produira plus d'énergie qu'il n'en consomme.

Ces actions seront cofinancées par le CAUE 2A et la Direction régionale des affaires culturelles.

L'enveloppe budgétaire est de 10 000 euros pour la ville d'Ajaccio.

Ce programme est prévisionnel et peut être soumis à des modifications.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER le programme de la 32^{ème} édition des Journées européennes du Patrimoine.

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer tous actes administratifs relatifs à l'ensemble de cette programmation.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au Budget 2015 et les dépenses seront imputées au Chapitre 11, Fonction 324 sur les articles 6232, 6233.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Mme Simone Guerrini, adjointe déléguée Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 juillet 2015 ;

APPROUVE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La proposition de programme relative aux Journées européennes du Patrimoine 2015.

AUTORISE

Le Député-maire à signer tous actes administratifs et à passer toutes conventions relatives à l'ensemble de cette proposition. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en mairie.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

Laurent MARCANGEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150727-2015_295-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2015

Publication: 05/08/2015

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

